



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 03 / 2023
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Rapport de gestion et comptes pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiée le 10 juin 1975
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979
- du Règlement du Conseil général

la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2022.

Sa numérotation est établie selon le plan comptable et le plan de classement.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Autorités

Municipalité

Durant l'année 2022 la Municipalité s'est réunie à 39 reprises.

Les séances se tiennent le lundi soir à 19 h 30.

Conseil général

Le Conseil général de Ballens compte 53 membres

Le bureau du Conseil est composé de :

- **BOREL Jérôme** Président
- **COEYTAUX Fabien** Vice-Président
- **BRAISSANT Jacqueline** Secrétaire
- **MURRI Sébastien** Scrutateur
- **NEUENSCHWANDER Patrick** Scrutateur
- **BAUMANN Tatiana** Scrutatrice remplaçante
- **BLANC Mugisha** Scrutateur remplaçant

Il est également composé des commissions permanentes suivantes :

- **Commission de gestion**
- **Commission de recours en matière de taxes et d'impôts**
- **Commission ASIABE**
- **Commission AIEBBM**
- **Commission Gravière**

1.2. Préavis déposés

- Préavis municipal n° 01 / 2022 **Gestion et comptes pour l'année 2021**
- Préavis municipal n° 02 / 2022 **Arrêté d'imposition pour les années 2023-2024**
- Préavis municipal n° 03 / 2022 **Règlement général de police (RGP)**
- Préavis municipal n° 04 / 2022 **Budget pour l'année 2023**
- Préavis municipal n° 05 / 2022 **Convention relative à la déchetterie entre les Communes de Ballens, Berolle et Mollens (entente intercommunale)**

1.3. Administration générale

L'administration communale se présente comme suit :

- **Greffes municipal et bourse communale** NEUENSCHWANDER Gabrielle
- **Office de la population et Police des constructions** ROCH Eliane
- **Service technique, Voirie et Conciergerie** PELLET Julien

Le guichet du bureau communal est ouvert les mercredi de 9 h à 11 h et jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

La Municipalité communique publiquement au travers de son site internet www.ballens.ch et affiche également au pilier public les informations officielles d'intérêt général.

2. FINANCES

Dans la continuité des années précédentes, le taux d'imposition s'élève à 73%.

Les comptes 2022 ont été contrôlés par l'organe de révision Fiprom SA le 14 avril 2023.

Résultat des comptes

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus	3'096'702.33	2'555'359.95	2'711'782.42
Charges	2'977'471.91	2'432'528.35	2'601'640.94
Résultat	119'230.42	122'831.60	110'141.48
Amortissements obligatoires	225'450.00		230'781.25

Dans l'ensemble, la situation financière de la Commune s'est nettement améliorée. Concernant les impôts, on constate que les résultats de l'impôt foncier (21.402), l'impôt sur les successions (21.405) ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers (21.441) sont supérieurs aux prévisions. Cela explique en grande partie le résultat de l'année.

Le résultat de cet exercice a permis à la Municipalité:

- d'attribuer au fonds de réserve général la somme de CHF 200'000.00
- d'amortir le solde du patrimoine administratif de la forêt d'une valeur de CHF 50'000.00.

Pour plus de clarté, quelques explications spécifiques ont été intégrées au tableau des comptes administratifs.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1. Gravière

En raison de problèmes liés au transport du gravier par le train, le projet de la Gravière du Sépey est actuellement au ralenti. En fonction des décisions qui doivent être prises par différents services cantonaux, la réalisation de cette exploitation n'interviendra pas prochainement.

3.2. Nappe phréatique et cours d'eau

La période de canicule qui a sévi de juillet à septembre 2022 a passablement réduit la nappe du Grand-Marais. Afin de limiter les dégâts l'AIEBBM a dû instaurer des restrictions d'arrosage et d'utilisation de l'eau.

En raison de l'abaissement de son niveau, la nappe du Grand-Marais ne s'écoulait plus naturellement dans le ruisseau du Boiron, mettant en danger la biodiversité dans le Vallon du Pénezy. Alarmé par la situation, le service cantonal a demandé à l'AIEBBM de garantir un apport d'eau minimum de 200 l/min dans le Boiron pour la survie des espèces vivant là.

Afin de satisfaire aux exigences cantonales sans puiser dans les ressources de consommation du Grand-Marais, un bureau d'ingénieur a été mandaté par l'association pour étudier le meilleur moyen d'alimenter ce ruisseau. Une solution a été trouvée avec la remise en production temporaire du puits de la Gaudille (Froideville), propriété de la Commune de Ballens.

3.3. Forêts

La végétation a souffert une fois de plus d'un printemps et d'un été particulièrement sec. Le prix du bois de service résineux a connu une embellie sur 2021 et début 2022 avant de rechuter au deuxième semestre de cette année. Le bois énergie, surfant sur les incertitudes énergétiques européennes a quant à lui bénéficié d'une forte demande et de hausses des prix (10 à 20%).

Récolte

Au total, 1476 sylves ont été martelées selon le détail ci-dessous.

La Côte	Feuillus	70	Sv	Tot.
	Résineux	5	Sv	75 SV

Pâturage	Feuillus	0	Sv	Tot.
	Résineux	322	Sv	322 SV

La plaine	Feuillus	342	Sv	Tot.
	Résineux	737	Sv	1079 SV

Plantations

Plantations courantes; au printemps les forestiers ont mis en place 250 épicéas et 100 sapins Nordmann pour la culture d'arbres de Noël. La sécheresse a provoqué un fort taux d'échec sur les plantations du printemps.

Jeunes peuplements

En 2022 sur l'ensemble de la propriété communale, 4.36 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus. Il s'agit là de l'entretien des plantations, des soins aux fourrés et aux jeunes perchis.

Entretien des infrastructures et divers

La desserte forestière a fait l'objet d'un entretien courant.

Pour promouvoir la biodiversité trois arbres ont été désignés comme arbres habitats. Ils seront protégés jusqu'à leur complète décrépitude.

3.4. Bâtiments

La cuisine de l'auberge communale n'était plus pratique pour travailler conjointement avec le cuisinier et le pizzaiolo. C'est pourquoi la Municipalité s'est lancée dans l'étude de la rénovation d'une partie des installations.

Les appartements de l'immeuble communal sont tous loués. La Gérance de Luze à Morges s'occupe de la gérance.

Suite au déménagement du Service forestier, l'ancienne « Chapelle » est désormais vide. Une réflexion est en cours quant à son utilisation.

C'est également le cas pour l'ancienne salle d'école du 1^{er} étage, occupée auparavant par les gardes forestiers.

L'agriculteur qui louait la « Moutonnerie » pendant des dizaines d'années a résilié son bail à la fin 2021. Suite à cette annonce, la Municipalité a envisagé de relouer le bâtiment. Toutefois, cela ne peut pas se faire avant que de gros travaux de rénovation aient été entrepris, dont le remplacement de la toiture.

Des demandes pour la location de ce bâtiment sont déjà parvenues à la Municipalité, notamment de la part des sociétés locales, intéressées de pouvoir l'utiliser essentiellement à des fins de stockage ainsi que pour quelques manifestations. Le dossier est provisoirement en attente d'une proposition concrète de l'USL.

Les salles communales sont utilisées gratuitement 1x par semaine pour le chœur mixte, 2x par semaine pour la gym dames, plusieurs fois par semaine pour le judo et sporadiquement pour les assemblées générales de nos diverses sociétés.

4. TRAVAUX

4.1. Routes

Une réfection en profondeur du bas-côté de la route de la Vy d'Aubonne, depuis le cimetière jusqu'à la sortie du village, direction St-Livres, a été effectuée par l'entreprise Divico Kutter SA.

Quelques places de parc ont été créées derrière l'Eglise pour alléger la Place du Village.

Plusieurs séances avec le voyer, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et l'entreprise Duperrex ont été organisées pour trouver des solutions au trafic et au parcage de leurs véhicules aux abords du bâtiment. Cela a abouti à la pose de panneaux de signalisation lumineux télécommandés par les employés et financés par l'entreprise Duperrex.

Des séances avec le voyer et la DGMR se sont tenues pour analyser la densité du trafic dans le village ainsi qu'étudier la problématique de la Route de L'Isle.

Un comptage des véhicules a été mis en place par la DGMR dans la semaine du 03.03.-08.03.2022. Le rapport établi indique que la vitesse dans le village est parfaitement contrôlée, avec une seule exception. En effet, avec un trafic journalier moyen de 2'500 véhicules sur la Vy de Bière – entrée de localité, le v85 est de 65 km/h, ce qui signifie que 85 % des véhicules franchissent le panneau d'entrée de localité à 65 km/h et en-dessous sur ce tronçon. A titre de comparaison, le v85 est de 45 km/h à l'entrée du village depuis Apples, ou encore de 39 km/h à l'entrée venant depuis L'Isle.

Une séance s'est tenue avec les services des MBC pour la présentation du projet de transformation de la gare de Ballens, comprenant le prolongement du quai et la création d'un nouveau quai, ainsi qu'une correction du tracé des voies en direction de Bière. Les travaux sont prévus à partir de 2025.

4.2. Parcs et Promenades

Pour embellir nos rues et places du village, la Commune se fournit en fleurs auprès des Etablissements horticoles de la Ville de Morges.

Place de jeux

La barrière en limite de propriété à l'Est de la place de jeux a été remplacée.

Terrain de foot

De par son emplacement, le terrain de foot est soumis à des conditions d'ensoleillement particulières en raison de la proximité de la forêt ainsi qu'à un sol très sec.

En 2022, au vu de son état lamentable, la Municipalité a entrepris une régénération en profondeur du terrain. Malheureusement, les conditions météo n'ont pas été adéquates au renouvellement du gazon et il reste impraticable.

Cimetière

Des travaux d'entretien importants ont été entrepris au cimetière avec l'enlèvement de vieux arbustes et la taille de massifs.

4.3. Déchetterie

Les Communes de Ballens, Berolle et Mollens ont constitué en 2010 une entente intercommunale qui a pour but d'aménager et d'exploiter sur la commune de Ballens une déchetterie intercommunale. Cette entente intercommunale a été conclue par une convention qui règle les bases légales liées à l'exploitation de cette déchetterie. Cette convention ne fait cependant aucune mention quant à la répartition des coûts liés aux investissements futurs.

C'est pour cette raison qu'un préavis a été déposé par les Municipalités des trois communes à leur Conseil général respectif au printemps 2022. Ce préavis, accepté par les trois communes, fixe dorénavant la clé de répartition des investissements selon le nombre d'habitants de chaque commune.

Afin d'améliorer le confort des utilisateurs, la plateforme située entre les bennes à verre a été prolongée de quelques mètres. Elle permet ainsi une meilleure utilisation de ce service. Après un appel d'offres, les travaux ont été confiés à une entreprise de la région, la Sté Afiro à Aubonne. Cette Sté a pour mission l'intégration sociale et professionnelle de personnes au bénéfice de prestations de l'assurance invalidité.

Avec une taxe forfaitaire annuelle de CHF 65.00 par habitant (adulte), la gestion de la déchetterie permet à la commune de Ballens d'appliquer un tarif bien en-dessous de celui appliqué par les communes de la région.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1. Ecoles

Vu le nombre grandissant d'enfants à enclasser et au vu du résultat d'une analyse réalisée sur l'évolution de la démographie de nos villages ces prochaines années, l'ASIABE se penche actuellement sur la construction d'un nouveau collège à Apples ainsi que 4 classes supplémentaires à Pampigny.

Ceci permettra aux élèves séjournant dans les portacabines d'Apples d'intégrer prochainement des locaux décents.

Au niveau de l'accueil préscolaire et parascolaire, les heures sont en hausse.

5.2. Accueil de jour

Ce secteur est également en pleine évolution car le manque de place d'accueil se fait cruellement sentir. A chaque séance du Conseil intercommunal de l'ARASMAC, de nouvelles structures se mettent en place.

6. POLICE

6.1. Police des constructions

Dossiers déposés à l'enquête publique en 2022

No CAMAC	Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
183498	ROCHAT Ariane	859	Démolition partielle et transformation du bâtiment. Création de 6 logements et 9 places de parc
192503	COEYTAUX Fabien	91	Démolition d'un couvert et agrandissement d'un hangar avec SRPA et fosse à lisier
206961	DA COSTA MATOS Helder, COSTA MATOS Cristiano, VONLANTHEN Claudine et Jean-Pierre	651 - 461	Installation d'une PAC air-eau en remplacement de la chaudière à mazout
209092	TEUSCHER Laurence	810	Remplacement de la sonde géothermique par une PAC air-eau
210223	COMMUNE de Ballens OPPELIGUER Francis MAYOR Fernand	476 – 532 - 533	Réalisation de 10 sondages temporaires à la pelle. Demande de défrichement temporaire pour la réalisation de 6 sondages
214507	GEBHARD Robin et Evelyne	9	Remplacement du boiler existant par un boiler-PAC
216099	BAUMANN Christian et Tatiana	650	Création de velux sur l'habitation
212960	BRUT Sàrl / SAMBRON Louise	50	Rénovation et transformation d'une maison villageoise. Changement d'affectation de la grange pour la création de 2 logements. Installation d'une PAC sonde géothermique/eau avec panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la grange
214015	ACG Réalisations Sàrl	15	Transformation du rural pour la création de 9 appartements, construction d'un parking souterrain de 19 places et de 9 places extérieurs. Transformation de la maison villageoise pour l'aménagement de 3 appartements et réhabilitation de la dépendance

Autorisations municipales et dossiers dispensés d'enquête publique en 2022

No CAMAC	Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
215389	RESIN Thierry	695	Remplacement production de chaleur ; installation d'une PAC géothermique, réalisation d'un forage pour une sonde Duplex
	SILVA DOS SANTOS Karen	650	Installation d'une remise à outils
	DOMOND Suzanne	650	Installation d'un poêle à bois et construction d'une cheminée
	SILVA DOS SANTOS Karen	650	Création d'un canal de fumée en façade
	GREMION Daniel et Annelise	693	Installation d'une serre

Pour rappel, la Commune mandate le bureau Archi3, en la personne de M. Giuseppe Giuliano, pour étudier et contrôler les projets de mises à l'enquête. Le bureau Archi3 vérifie les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

En outre, la Commune mandate le bureau SECU Chantier & Habitation Sàrl, en la personne de Mme Valérie Jacquemettaz, pour tout ce qui est de la sécurité et du respect des diverses normes sur les chantiers en cours.

Urbanisme - PACom.

Le Plan d'affectation communal (PACom) nous a occupés de nombreuses heures durant toute l'année. M. Gilles Claivaz, urbaniste chez Dolci-architectes SA à Yverdon-les-Bains et ses collaborateurs ont été d'une grande efficacité pour sa concrétisation.

Le 31 août 2022, une séance publique pour la présentation de ce projet aux habitants a été organisée, en présence de l'urbaniste. Suite à cette séance, le dossier de mise à l'enquête a été déposé au Canton début octobre. Le 2 novembre, une permanence a été organisée pendant la procédure, en présence de l'urbaniste. Aucune opposition n'a été déposée contre le nouveau règlement.

6.2. Police

La Commune de Ballens contribue à hauteur de CHF 53'000.00 pour l'organisation de la Police cantonale vaudoise. Notre point de contact est la gendarmerie d'Aubonne que nous rencontrons chaque année pour le bilan de l'exercice écoulé concernant notre commune.

Par ailleurs, la gendarmerie effectue mensuellement des contrôles radar dans le village. Son rapport fait ensuite ressortir un taux d'infraction compris généralement entre 1 % et 1,3 %, alors que la moyenne cantonale est de 3,5 %.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption d'un nouveau règlement de police présenté sous forme de préavis au Conseil général, le 13 juin 2022. Ce nouveau règlement de police est bien entendu adapté aux nouvelles lois cantonales et fédérales et remplace un règlement qui datait de 1970.

6.3. Office de la population

Statistique de la population pour l'année 2022 en comparaison avec l'année 2021 :

2022

Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
	+ 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	- 16 ans	
Suisses	198	196	37	38	469
Etrangers	54	50	8	9	121
TOTAL	252	246	45	47	590

2021

Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
	+ 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	- 16 ans	
Suisses	190	187	40	35	452
Etrangers	53	45	6	11	115
TOTAL	243	232	46	46	567

6.4. Défense contre l'incendie

Le canton de Vaud est découpé en régions, chacune est couverte par un service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).

La Commune de Ballens est intégrée au SDIS Etraz-Région à Aubonne. Ce dernier, qui comprend 28 communes allant de Montricher au nord, à Luins au sud, est à disposition pour répondre aux demandes d'intervention de cette région. Son organisation est composée de 4 centres DPS (Détachement de premier secours) à Aubonne, Bière, Gimel et Rolle et de 6 DAP (Détachement d'appui) à Aubonne, Gilly, Gimel, Longirod, Bière et Rolle. Les effectifs comprennent env. 300 pompiers volontaires qui sont prêts à intervenir 24h/24, dont 3 volontaires de notre commune.

Chaque municipalité concernée, couverte par le SDIS Etraz-Région, compte 1 délégué(e) dans l'Association intercommunale. Le Comité Directeur (CODIR) est l'organe exécutif de l'assemblée. Il est formé de 7 personnes élues, issues de municipalités de la région.

Le coût des services du SDIS Etraz-Région pour chaque commune en 2022 a été de CHF 36.50 par habitant, en raison notamment de la construction et de l'aménagement de la nouvelle caserne d'Aubonne.

6.5. Protection civile

ORGANISATIONS RÉGIONALES DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

La Protection civile vaudoise est composée de 10 organisations régionales de protection civile (ORPC). Ces régions sont basées sur le découpage territorial des districts et ont à leur tête un comité de direction (CODIR), dans lequel siègent des représentants des communes.

Les ORPC sont organisées sur une base de bataillons et sont placées sous la responsabilité opérationnelle d'un commandant régional et d'un état-major unique.

L'ORPC du district de Morges est un bataillon basé à St-Prex. Elle comprend 56 communes, dont celle de Ballens. Elle est un partenaire de la protection de la population. Elle fournit des prestations dans le domaine de l'aide à la conduite, de la logistique, de l'assistance, du sauvetage, de l'appui et de la protection des biens culturels. En outre, elle contrôle périodiquement les abris privés, dont la commune de Ballens en 2022.

Le coût des services de l'ORPC du district de Morges pour chaque commune en 2022 a été de CHF 20.18 par habitant.

7. SECURITE SOCIALE

7.1. Cohésion sociale

La Commune de Ballens fait partie du réseau ARASMAC. C'est elle qui gère l'ensemble des dossiers de nos citoyens.

7.2. Santé publique

Pour répondre à la demande de notre population, un défibrillateur a été installé dans l'entrée de l'Eglise.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1. Planification énergétique

Diverses réflexions sont en cours, mais rien de concret à fin 2022.

Nous avons participé à plusieurs journées d'information et de visite sur l'éolien, notamment avec la SEFA.

8.2. Eclairage public

Une séance avec l'entreprise Delay s'est tenue pour l'entretien et le remplacement de certains lampadaires. Le passage au LED est prévu par étapes selon budget disponible.

Sur recommandation du Canton et en vue d'une possible pénurie d'électricité, la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 05 h 00, depuis l'automne 2022. Cette restriction ne permet pas une véritable économie d'énergie puisque l'éclairage public ne représente que 0,14 % du budget de la Commune (CHF 4'095.00). Il s'agit uniquement d'un aspect psychologique qui indique que nous faisons des efforts pour économiser l'électricité.

8.3. Service du gaz

Notre réseau de gaz est en bon état. Le Groupe Holdigaz est mandaté pour son entretien, le changement des compteurs et l'établissement des diverses statistiques.

Conséquemment à la pénurie d'énergie et les autres solutions de chauffage (PAC, notamment), le réseau ne devrait pas s'étoffer. Au contraire, nous espérons pouvoir finir de l'amortir dans les délais prévus initialement.

8.4. Téléréseau

La SEFA s'occupe de notre réseau, de la fourniture des signaux télévision, téléphone et internet via les diverses offres BLI BLA BLO de Net+ et de la facturation. Une ristourne nous est octroyée selon le nombre d'abonnés aux différents services.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 03 / 2023
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

- **D'accepter les comptes présentés pour l'année 2022, se soldant par un excédent de revenus de CHF 119'230.42;**
- **D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022;**
- **D'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Christian Croisier

Gabrielle Neuenschwander



Annexes

bilans comparés + annexes
comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 21 juin 2023